

**Arrêté de Mise à jour du
PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE AUZEVILLE-TOLOSANE**

Monsieur le Maire de la Commune de Auzeville-Tolosane , Haute-Garonne,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R 123-14 et R123-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Auzeville-Tolosane en date du 18 Décembre 2007 approuvant le PLU de la commune d'Auzeville-Tolosane ;

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Auzeville-Tolosane en date du 17 Avril 2013 approuvant la 4^{ème} modification du plan local d'urbanisme de la Commune de Auzeville-Tolosane

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} octobre 2013 portant **approbation du Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles de mouvements différentiels de terrain consécutifs au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux** pour les communes des cantons de Castanet-Tolosan et Mongiscard

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 janvier 2014 portant **approbation du Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles liés aux inondations sur le bassin de l'Hers-Mort « moyen »** sur les communes de Auzeville-Tolosane, Ayguesvives, Baziège, Belberaud, Castanet-Tolosan, Deyme, Donneville, Escalquens, Labège, Montgiscard, Montlaur, Péchabou, Pompertuzat et Ramonville-Saint-Agne

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Auzeville-Tolosane en date du 20 mai 2014 approuvant l'intégration de ces nouveaux documents (PPRN Sécheresse et PPRN Inondation) dans la 4^{ème} modification du plan local d'urbanisme de la Commune de Auzeville-Tolosane

- ARRETE

Article 1^{er}

Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Auzeville-Tolosane est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, ont été ajoutés aux annexes du Plan Local d'Urbanisme les documents suivants :

- délibération du Conseil Municipal en date du 20 mai 2014 et le dossier d'approbation en date du 1^{er} octobre 2013 du **PPRN prévisibles de mouvements différentiels de terrain consécutifs au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux** pour les communes des cantons de Castanet-Tolosan et Mongiscard

- délibération du Conseil Municipal en date du 20 mai 2014 et le dossier d'approbation du PPRN **prévisibles liés aux inondations sur le bassin de l'Hers-Mort « moyen »** sur les communes de Auzeville-Tolosane, Ayguesvives, Baziège, Belberaud, Castanet-Tolosan, Deyme, Donneville, Escalquens, Labège, Montgiscard, Montlaur, Péchabou, Pompertuzat et Ramonville-Saint-Agne

Article 2

La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la Mairie de Auzeville-Tolosane.

Article 3

Le présent arrêté sera affiché en Mairie pendant un mois.

Article 4

Le présent arrêté sera transmis au Préfet de la Haute-Garonne.

Fait à Auzeville-Tolosane, le 23 Mai 2014

Le Maire



François-Régis VALETTE

